

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N°2026-06 du 24 février 2026

OBJET : Création d'un poste d'attaché principal dans le cadre d'un avancement de grade au titre de 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat des Eaux Creusoises s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la Mairie, Place Albert Giraud 23150 AHUN, sous la présidence de Monsieur Hervé GRIMAUD, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 17 février 2026

Etaient présents :

Collectivité	Délégués titulaires	P / E	Délégués suppléants présents	Pouvoirs
Syndicat Mixte Confluence Eaux	TURPINAT Vincent	P		
	GRIMAUD Hervé	P		
	COUTURIER Lionel	P		
	BEUZE Daniel	P		
SIAEP de la ROZEILLE	BIGOURET Jean-Jacques	P		
	GRANGE David	P		
	LHERITIER Laurent	E		
	PAYARD Christian	E		
SIAEP Vallée de la Creuse	LAFAYE Laurent	P		
	GUETAT Philippe	E		Laurent LAFAYE
SIAEP AHUN	COTICHE Thierry	P		
	LAGRANGE Serge	P		
Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	CORREIA Éric	E		
	AUCOUTURIER Alex	P		
	PONSARD Philippe	E		
	VELGHE Jacques	P		
	LECLERE Henri	P		
	DUBOSCLARD Thierry	E		
	VALLES François	P		
Département de la Creuse	GAILLARD Thierry	E		Hervé GRIMAUD
UFC Que Choisir	MARTIN François	E		

Nombre de membres :

En exercice : 21

Présents : 13

Pouvoir(s) : 2

→ VOTANTS : 15

Résultat :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Ne prend pas part au vote : 0

SECRETAIRE DE SEANCE : Henri LECLERE

RAPPORTEUR : Hervé GRIMAUD

- Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L313-1,

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique précité, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. La définition des emplois et leur quotité relève donc de la compétence du comité syndical.

Le Centre de gestion a fait parvenir au Syndicat des Eaux Creusoises les tableaux d'avancement(s) de grade(s) pour l'année 2026.

La Directrice du Syndicat remplit les critères d'avancement au grade d'attachée principale à compter du 1^{er} janvier 2026.

Au regard des missions qui lui sont confiées et de sa responsabilité de directrice de la régie du Service Public Industriel et Commercial en complément du Syndicat lui-même, le Président propose de créer un poste d'attaché principal pour permettre cet avancement de grade, par ailleurs cohérent avec les besoins du syndicat.

Il est donc proposé au comité syndical d'autoriser la création au tableau des emplois et des effectifs d'un emploi dans les conditions ci-dessous :

Filière	Grade	Intitulé du poste	Quotité	Effectif	Date d'effet
Filière administrative	Attaché principal	Directeur(rice)	Temps complet	1	1 ^{er} mars 2026

* * *

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **DE CREER** un poste d'attaché principal à temps complet à compter du 1^{er} mars 2026, pour les missions de Directeur(rice) du Syndicat,
- **D'AUTORISER** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **D'INDIQUER** que les crédits seront prévus au budget.

Fait à GUERET, le 24 février 2026

Le secrétaire de séance

Henri LECLERE



Le Président
du Syndicat des Eaux Creusoises

Hervé GRIMAUD

